

Département des Yvelines

Commune de

Port-Villez

Plan local d'urbanisme

4c. Plan des zones humides

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
du 16 mars 2018

Maître d'ouvrage

Bureau d'études

Commune de

Cabinet Avicé

10 Route départementale 915
78270 Port-Villez
01 34 76 22 74

3, rue d'Hauteville
75010 Paris
01 82 83 38 90

1:5 000

0 100 200 300 400 500 m

Nord



Légende

ENVELOPPE_ALERTES

- Classe 1 : Zone humide de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
- Classe 2 : Zone dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté.
- Classe 3 : Zone pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence de zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
- Classe 5 : Zone en eau, n'est pas considéré comme une zone humide.